



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
COMMUNE D'AMÉLIE-LES-BAINS-
PALALDA

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Délibération N°02/2025

MC/GA/JD

Convocation en date du :
10/01/2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice :
23
Présents :
17
Quorum atteint

Affichage de la délibération en date du :
... ..

Transmission en préfecture en date du :
... ..
Accusé de réception en Préfecture du :
... ..

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux dans les deux mois à compter de sa publicité. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa publicité devant le tribunal administratif de Montpellier (9 rue Pitot - 34000 Montpellier).

Séance du 16 janvier 2025 à 18h00.

Sous la présidence de Marie COSTA, Maire.

A la Mairie d'Amélie-les-Bains-Palalda, salle du Conseil Municipal.

Présents : Mme Marie COSTA, Maire,
M. Jean-Victor HERETE, Mme Danielle HERBAIN, Mme Magali YOVANOVITH, M. Frédéric DEPERROIS, Mme Michelle DUNYACH, Adjoints au Maire,
Mme Christiane GASTAL, M. Alain LLAURENSY, Mme Simone BERIO, M. Thierry CO, Mme Valérie HOFER, M. Richard COLL, M. Jacques-Hervé BONET, Mme Elisabeth MATHIEU, M. Jordi AUVERGNE, M. François ANDRE, Mme Christine SITJA, Conseillers Municipaux.

Procurations : M. Guillem BANUYLS a donné procuration à M. Thierry CO, Mme Martine ANDRES a donné procuration à Mme Marie COSTA, Mme Katleen MERCIER a donné procuration à Mme Simone BERIO, M. Alexandre REYNAL a donné procuration à Mme Christine SITJA, M. Gildas GILLARD a donné procuration à M. François ANDRE.

Absents : Mme Martine BONASTRE.

Secrétaire de séance : M. Alain LLAURENSY.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Président de séance expose :

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le tableau des effectifs adopté par délibération en date du 8 octobre 2024,

CONSIDÉRANT qu'il convient de le mettre à jour afin de :

- supprimer un poste d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe,
- supprimer un poste d'agent social principal de 2^{ème} classe,
- supprimer deux postes de contractuels,
- créer un poste d'adjoint technique.

PERSONNEL TITULAIRE

Grades	ouverts	pourvus	vacants
Ingénieur Principal	1	1	0
Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	1	1	0
Agent de Maîtrise Principal	14	14	0
Agent de Maîtrise	6	6	0
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	9	9	0
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	6	6	0
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe à TNC (20/35 ^{ème})	1	1	0
Adjoint Technique	5	4	1
Directeur Général des Services (10 000 à 20 000 habitants)	1	1	0
Attaché Hors Classe	2	2	0
Attaché	1	1	0
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	2	2	0
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	1	1	0
Rédacteur	2	2	0
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	14	14	0
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	3	3	0
Adjoint Administratif	4	4	0
Adjoint d'Animation	1	1	0
Brigadier-Chef Principal	6	6	0
Gardien-Brigadier	2	2	0
Educateur des APS Principal de 1 ^{ère} classe	1	1	0
Adjoint du Patrimoine Principal de 1 ^{ère} classe	1	1	0
Agent Social Principal de 1 ^{ère} classe	1	1	0
ATSEM Principal de 1 ^{ère} classe	2	2	0

PERSONNEL NON TITULAIRE

Contrat à Durée Déterminée (Accroissement Temporaire d'Activités ou autre)	7	5	2
Contrat à Durée Déterminée à TNC (Accroissement Temporaire d'Activités ou autre)	4	3	1

PERSONNEL SAISONNIER

Services piscine – CTM – entretien locaux - administratif	12	0	12
TOTAL GENERAL	110	94	16

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Par 18 voix POUR / 0 voix CONTRE / 4 ABSTENTIONS

des membres présents et représentés

APPROUVE le tableau des effectifs ci-dessus,**DIT** que le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et le charge de signer tous les actes ou documents y afférents.**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.****Le Maire,
Marie COSTA****Le secrétaire de séance,
Alain LLAURENSY**